

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles NOEL

Les idées et les faits : à l'Union des Travailleurs

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1911, tome 13, p. 74-82

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Les idées et les faits

À l'union des Travailleurs

Tout le monde, à part certains capitalistes égoïstes et quelques politiciens à courte vue, tout le monde admet actuellement la nécessité pressante qu'il y a de défendre le travailleur — travailleur agricole et ouvrier d'industrie. — Abandonné à lui-même, le travailleur court deux dangers très graves: 1° de perdre de vue la loi morale qui doit diriger tous les actes de sa vie; 2° de rester impuissant dans la sauvegarde de ses intérêts professionnels: conséquence fatale à laquelle aboutit infailliblement l'individualisme extrême implanté par les utopies révolutionnaires.

Ceci posé, il devient plus facile de découvrir le vrai remède au malaise qui règne dans la classe des travailleurs, surtout si l'on tient compte de ce fait que le mouvement social actuel apparaît de plus en plus comme étant une aspiration de l'humanité vers la Vérité, une « condensation » des principes chrétiens dans les lois et dans les mœurs.

Aussi, le double danger que je viens de signaler, il faut le conjurer non pas uniquement par une organisation politico-professionnelle telle que la rêvent les socialistes, ni par une organisation purement professionnelle, mais encore et avant tout par une organisation religieuse. Que l'on évite donc de tomber dans l'un ou l'autre des extrêmes. Si l'organisation religieuse est insuffisante, l'organisation professionnelle, à elle seule, ne peut que hâter la chute dans l'abîme.

Je m'explique. Tôt ou tard, le travailleur est appelé à sentir la nécessité de s'unir à ses « compagnons » pour la défense des intérêts de sa profession. Où ira-t-il alors chercher cet appui ? S'il ne le trouve pas auprès de ses

protecteurs naturels, s'il ne le trouve pas dans son camp et parmi ses coreligionnaires, infailliblement il ira le chercher là où existera l'organisation professionnelle, c'est-à-dire auprès des socialistes. Or, qui n'a remarqué comment les socialistes s'entendent de plus en plus à pousser le cri de haine contre toute religion, la religion catholique en particulier ? C'est pourquoi je répète que l'organisation religieuse n'est pas du tout suffisante ; et si nous ne voulons pas être devancés et arriver trop tard, il faut, dès maintenant, offrir à nos travailleurs une organisation professionnelle bien établie, capable de les retenir parmi nous et de leur enlever toute envie et tout prétexte d'aller chercher ailleurs.

Mais cela ne suffirait pas, de loin pas. S'il est nécessaire d'entreprendre ce travail un peu nouveau qu'est l'*organisation professionnelle syndicale*, il est plus nécessaire encore de créer ou de maintenir une forte *organisation religieuse*. Négliger la première, ce serait éloigner de nous le travailleur ; mais négliger la seconde, ce serait faire des socialistes et des révolutionnaires. Il ne faut ni l'un ni l'autre.

Ajoutons, au risque d'étonner et de paraître audacieux, qu'il y a peu d'espoir à mettre dans les organisations à couleurs politiques. Ceci est démontré par des expériences faites.

Si j'ai bien compris, ce sont là les principes sur lesquels est établie l'« *Union Suisse des Travailleurs Catholiques* ».

« Grouper les ouvriers et employés, sans distinction de profession... établir entre eux des liens étroits d'amitié et de solidarité religieuse, sociale et politique... poursuivre la protection des intérêts des travailleurs et les réformes propres à améliorer leur condition morale, matérielle et intellectuelle... faire bénéficier ses membres d'institutions de secours et de prévoyance, leur procurer des conférences sur des sujets sociaux, religieux et politiques... » tel est leur but, d'après les Statuts.

Ce sont là déjà de sérieux avantages obtenus par l'Association. En voici d'autres : « La Société fait partie de l'Organisation Chrétienne Sociale Suisse ».

Qu'est-ce donc que l'*Organisation Chrétienne Sociale Suisse* ? Je réponds en citant les deux premiers articles des statuts : ⁽¹⁾

1. « L'Organisation chrétienne sociale suisse a pour but l'amélioration intellectuelle et matérielle de la situation des Travailleurs, cela au moyen de l'union étroite des Sociétés Catholiques et Chrétiennes sociales de Travailleurs et de Travailleuses (éventuellement des Sociétés de jeunes gens) ainsi que des Syndicats chrétiens des employés de l'industrie et du commerce.

2. «Ce but sera atteint:

a) dans le domaine politique social, par la participation aux réformes sociales, au moment de la discussion et de la votation des lois;

b) dans le domaine pratique social, par la création de syndicats chrétiens et de sociétés industrielles, par la fondation de Caisses d'assurances-maladies, accidents, décès, chômage, pensions, par l'assistance mutuelle dans la lutte pour la vie, par l'organisation de secrétariats ouvriers, de cours sociaux, de diverses coopératives, d'achats en commun, de Caisses d'épargne et de prêts. »

Voici un exemple de réalisation, dans l'*Union des Travailleurs catholiques de Genève*. Nous nous contentons de quelques notes.

Fondation: en février 1905. L'Union des Travailleurs fut, dès ses débuts, affiliée à l'Organisation chrétienne sociale suisse. Ce fut là une cause de progrès, et l'œuvre est arrivée à grouper aujourd'hui, dans ses différentes sections, plus de 600 membres.

⁽¹⁾ Pour éviter des confusions et pour connaître les différentes organisations des Travailleurs en Suisse, consulter la conférence de M. le Dr Joos, à la Semaine sociale de Fribourg.

But: Il a été indiqué clairement plus haut dans l'extrait tiré des statuts. Essentiellement politique à l'origine, cette société est devenue exclusivement chrétienne sociale et reçoit dans son sein tout travailleur catholique de quelque parti ou de quelque nationalité qu'il soit. Ceci ne l'a, du reste, pas empêchée de soutenir efficacement, au moment voulu, le *Parti indépendant*.

Œuvres. Elles sont nombreuses et prospères.

La *Caisse d'épargne*, fondée en mai 1907, compte actuellement 290 membres, formant une section distincte avec 22.000 fr. de dépôts.

La *Caisse de secours maladie*, qui commença à fonctionner le 1^{er} janvier 1909, compte cinq classes de cotisations et de secours et admet les femmes au même titre que les hommes. Elle compte 70 membres et fait partie de la Fédération genevoise des Caisses de secours-maladie.

La *Caisse d'assurance au décès*. Tous les membres sont tenus d'en faire partie... mais tous n'ont pas encore su en saisir la grande utilité et sont restés à l'écart.

La *section féminine* groupe les Travailleuses. Elle est dirigée par un Comité indépendant. De plus, les réunions, les répétitions, les cours sont distincts pour les deux sociétés.

Les *cours* donnés au local : cours de coupe, de couture et d'allemand pour la section des Travailleuses ; cours d'allemand, de français et de dessin pour la section des Travailleurs.

La *section des abstinents catholiques*, fondée depuis quelques mois seulement.

La *Mutualité enfantine* avec cotisations de 15 centimes, dont 5 pour l'épargne et 10 pour l'Assurance-maladie. La Caisse paie pendant 6 mois les frais du médecin et de pharmacie ou donne un secours en argent de 50 centimes par jour.

Les *deux sections littéraires*: une de demoiselles et une de jeunes gens donnent à tour de rôle une soirée récréative

mensuelle à laquelle sont invités les Sociétaires et leur famille.

Ajoutons que l'œuvre publie l'« Union des Travailleurs » qui est le « bulletin officiel français de l'Organisation ouvrière chrétienne de la Suisse ».

Enfin on a essayé dernièrement d'organiser *l'œuvre du Trousseau*.

Local de la Société : Grand'Rue, 25. Genève.

On le voit, il s'agit là d'une organisation fort intéressante, bien conçue et qui peut s'adapter à la campagne aussi bien qu'à la ville. C'est ainsi que l'œuvre compte plusieurs sections dans certains villages du Valais: tels Granges et Lens. Il valait donc bien la peine de la faire connaître aux lecteurs de *l'Eveil*.

Paroles d'évêque

Ce sont les paroles très encourageantes et très suggestives de S. G. le Cardinal Mercier à la réunion générale des Directeurs de patronages d'Angers.

Il vaut bien la peine de les méditer.

« Le patronage est un asile de préservation, sans doute, mais c'est aussi et surtout une école de formation, un centre d'éducation positive.

« D'autant que le meilleur moyen d'éviter le mal c'est de faire positivement le bien.

« Gardez-vous, Messieurs les Directeurs, de la fascination du grand nombre. La qualité prime la quantité. Au premier plan de vos préoccupations placez la formation de la jeunesse chrétienne : donnez-la pour objectif à votre ambition sacerdotale.

« Eduquer vos jeunes gens, c'est tirer parti de toutes les ressources dont la création et la rédemption les ont faits les dépositaires, de toutes les énergies que leur effort et leur vertu ont surajoutées à leur premier capital ; c'est mettre en valeur leurs aptitudes professionnelles, morales, sociales, religieuses.

« Donnez-leur, à cet effet, un cours gradué de religion.

Ne les assommez pas de répétitions fastidieuses. Donnez du lait aux plus jeunes, une nourriture plus substantielle aux adolescents. Qu'ils aient, en matière religieuse autant qu'en matières profanes, le sentiment qu'ils grandissent, se développent, se fortifient.

« Les directeurs de patronages voisins auraient souvent avantage à se concerter; ne pourraient-ils même pas dans certaines circonstances se diviser entre eux le travail de cet enseignement progressif ?

« Puis, dirigez les lectures de vos patronnés.

« Tout le monde lit, veut lire, doit lire aujourd'hui. Ayez une bibliothèque adaptée aux besoins de vos jeunes gens et apprenez-leur à lire avec intelligence, avec goût, avec discernement.

« Ouvrez leurs cœurs à la charité. Qui n'admirerait l'ouvrier visitant, sous le patronage de Saint-Vincent de Paul, des confrères plus pauvres que lui ? Apprenez aux nobles âmes, — et vous savez qu'elles ne sont pas rares dans les classes populaires, — le secret et faites-leur goûter les joies du détachement chrétien. Qui ne s'inclinerait avec respect devant cet apprenti qui s'est librement enrôlé dans le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, pour y apprendre à aimer son humble sort et à bénir l'ordre providentiel ?

« Laissé à lui-même, l'ouvrier vit au jour le jour, sans souci du lendemain. Habituez-le à la prévoyance. Pourvoyez à son avenir professionnel, faites son éducation sociale.

« Les jeunes gens les plus anciens du patronage doivent être initiés à l'économie politique et acquérir, sous votre direction, le sens de la solidarité professionnelle.

« Si je ne craignais d'être indiscret, je vous citerais en exemple tels patronages d'un gros faubourg de Bruxelles, où un homme compétent donne régulièrement aux patronnés un exposé suivi de l'organisation syndicale, et arrive ainsi, sans trop de peine, à les enrôler, tandis qu'ils sont encore au patronage, dans une union professionnelle. Rien n'est mieux fait, semble-t-il, pour

habituer l'adolescent à porter le regard vers l'avenir, à prendre une trempe sérieuse de caractère, à se détacher de l'obsession du plaisir, et à se défendre du même coup contre les périls qui le menacent à tous les tournants de sa carrière »

Le Clergé et l'administration des œuvres économiques

Voici les conclusions que tire le R. P. Vermeersch dans le « Mouvement social » :

1° « Le Pape fait même un devoir aux prêtres d'aider à la création, à la conservation, au développement des œuvres économiques; d'y prêter leurs conseils et leur concours. »

2° « Les Prêtres ne peuvent pas être les administrateurs effectifs et responsables de ces œuvres. »

3° « Si la seule besogne matérielle ou la seule responsabilité — vu par exemple son peu d'étendue — n'amènent pas des soucis trop distrayants, trop absorbants, trop compromettants « nous croyons » que l'interdiction de la loi ne s'étend ni à la seule administration, ni à la seule responsabilité, (prises séparément). »

Une remarque importante : « Les postes qui entraînent des soucis ou des responsabilités ne peuvent être remplis par les prêtres qu'à bon escient: prudemment et dans la mesure du nécessaire. »

« Cette nécessité se présente elle-même de deux façons. Tantôt, sans le prêtre, l'œuvre ne saurait exister (ainsi dans les débuts); et tantôt, elle ne saurait sans lui garder son caractère chrétien et social. »... « Très souvent le prêtre est le seul *ingénieur social* ».

Nos lecteurs connaissent du reste la loi générale de l'Eglise en cette matière. — La loi récente réserve au S. Siège l'octroi éventuel d'une dispense.

Le travail à domicile

Question fort difficile, très actuelle, d'une importance capitale même pour le paysan, mais encore très discutée.

Dans une assemblée générale de la section de Fribourg de l'A. C. P. M^r le professeur Turmann traita, avec la compétence que tout le monde lui reconnaît, du travail féminin à domicile. M. Turmann veut que le travail à domicile — même pour la femme — est quelquefois inférieur au travail à l'usine et à l'atelier, à cause des abus auxquels il donne lieu sous le double rapport du salaire et des conditions souvent antihygiéniques dans lesquelles il s'effectue.

Ceci est un point de vue ; et l'on pourrait considérer d'autre part comment la « fabrique », l'usine, détruit l'amour du sol natal, le respect des traditions, le culte de l'idéal ; comment, au contraire, elle introduit l'amour du luxe, l'avidité dans les jouissances ; comment, surtout pour une femme, elle l'annihile en la mettant dans l'impossibilité d'apprendre et de remplir son double devoir de ménagère et d'éducatrice... etc.

Quoi qu'il en soit, voici les solutions proposées :

l'action des intéressées elles-mêmes par la création de syndicats ;

l'action de la clientèle par l'entremise des ligues sociales d'acheteurs ;

l'action de l'Etat par une législation protectrice.

Il existe du reste un Comité d'action pour la protection des travailleurs à domicile, qui, dans une séance tenue à Zurich, a décidé de soutenir d'une manière générale toutes les mesures en vue de *l'organisation syndicale* des travailleurs à domicile.

A Paris, il existe un *Syndicat des ouvrières de l'aiguille à domicile*. Dans une journée d'études, M^{me} Derouet, présidente, a présenté un rapport dans lequel on trouve cette remarque très importante que les ouvrières à domicile veulent l'amélioration de leur sort ; mais elles préféreraient l'état actuel du travail à domicile, aussi mauvais soit-il, à une suppression ou même à une diminution de ce travail.

Une autre conférencière, tout en mettant son plus grand espoir dans le Syndicat, a recherché la cause de

la baisse constante du salaire. Elle vient surtout du client qui recherche les objets à bon marché pour étaler un faux luxe; des magasins qui cherchent à satisfaire ces goûts et attirent la clientèle par des occasions sensationnelles.

Charles NOËL.